

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 23 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à 19 h 04 mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Madame Sylvine THOMASSIN**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **15 février 2017**.

Présents : Mme THOMASSIN Sylvine, M. VIOIX Michel, Mme BADOUX Sylvie, M. GAUTHIER Philippe, Mme FARES-MAZOUZI Noria, M. TABOURI Abdelmagid, Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila, M. MATILI Mounir (arrivé à 19h47mn), Mme BERNIERES Claudine, M. BARADJI Madigata, M. EL KASMI Boujemaa, M. SOLLIER Patrick, M. HOUSSIN Joël, Mme AMBOLET Hassina, M. BROUILLARD Bertrand, Mme NAHAR HAMIDI Rabia, M. AMMOURI Jamal, Mme RAJENDRAM Lilawtee, Mme CAUCHEMEZ Claire, Mme METAYER Sabrina, Mme MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Mme FEZARI Souhila, M. LARBI Nabil, Mme DIABY Hadjanité, M. ONG Thomas, Mme AHMADOUCHI Fatine, Mme DEDONCKER Wadislawa, Mme LACOMBE-MAURIES Véronique, Mme PETITJEAN Guylène, M. ALLOUACHE Karim, M. HERVE Stéphen, M. ALOUT Rafik (arrivé à 19h11mn), Mme PIERRONNET Dominique, M. KADRI Hakim.

Absents excusés, ont donné procuration :

Mme HUGUES Agnès à M. EL KASMI Boujemaa
Mme TEKKOUK Fadila à Mme DIABY Hadjanité
M. NABAL Charles à M. MATILI Mounir
Mme SECK Aïssata (arrivée à 19h38mn) à M. HOUSSIN Joël
M. VERGER Alain à Mme THOMASSIN Sylvine
M. JAKUBOWICZ Jacques à Mme BADOUX Sylvie
M. ZAHY Ali à M. VIOIX Michel
M. EL BAZE Sébastien à M. TABOURI Abdelmagid
M. RESSAIRE Philippe à M. HERVE Stéphen
Mme CHETTOUH Assina à M. ALLOUACHE Karim.

Absent : M. MOUNDANGA Blaise.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme AHMADOUCHI Fatine, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Puis, Madame la Maire présente les rapports inscrits à l'Ordre du Jour.

17 – 1 Approbation du compte rendu valant procès-verbal de la séance du 2 février 2017

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le compte rendu de la séance citée en objet.

Arrivée de M. ALOUT Rafik à 19h11mn.

17 – 2 Rapport annuel 2016 sur la situation de la Ville en matière d'égalité Femmes - Hommes

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2016 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Arrivées de Mme SECK Aïssata à 19h38mn et M. MATILI Mounir à 19h47mn.

17 – 3 Débat d'orientations budgétaires 2017

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, PREND ACTE** qu'il a été débattu, lors de la présente séance, des orientations budgétaires pour l'année 2017 figurant dans le rapport communiqué aux membres du Conseil Municipal à cet effet et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Abstentions : 2 (Mme METAYER et M. AMMOURI)

17 – 4 Approbation de la convention d'expérimentation de la certification des comptes avec la Cour des comptes

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'approuver les termes de la convention relative à l'expérimentation de la certification des comptes entre la Ville de Bondy et la Cour des comptes ; **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 5 Demande de garantie communale formulée par Bondy Habitat pour une opération de construction de 59 logements situés route d’Aulnay à Bondy. Montant total des prêts : 8.982.827 €

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DECIDE** la demande de garantie communale citée en objet comme suit :

Article 1^{er} : La Commune de Bondy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d’emprunts d’un montant total de 8.982.827 € souscrit par Bondy Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné au financement d’une opération de construction de 59 logements situés Route de d’Aulnay à Bondy,

Article 2 : Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt N°1

- ↳ Caractéristiques : PLAI
- ↳ Montant du prêt : 924.810 €
- ↳ Commission d’instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d’amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 40 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : - 0,2 %
- ↳ Taux d’intérêt : Livret A - 0,2 %
- ↳ TEG : 0,55 %
- ↳ Taux de la période : 0,55 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d’amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l’amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Prêt N°2

- ↳ Caractéristiques : PLAI Foncier
- ↳ Montant du prêt : 642.619 €
- ↳ Commission d’instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d’amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 60 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : 0,45 %
- ↳ Taux d’intérêt : Livret A +0,45 %
- ↳ TEG : 1,2 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d’amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l’amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Prêt N°3

- ↳ Caractéristiques PLUS
- ↳ Montant du prêt : 4.685.827 €
- ↳ Commission d'instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d'amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 40 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : 0,6 %
- ↳ Taux d'intérêt : Livret A 0,6 %
- ↳ TEG : 1,35 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Prêt N°4

- ↳ Caractéristiques PLUS Foncier
- ↳ Montant du prêt : 2.729.571 €
- ↳ Commission d'instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d'amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 60 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : 0,45 %
- ↳ Taux d'intérêt : Livret A +0,45 %
- ↳ TEG : 1,2 %
- ↳ Taux de la période : 1,35 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office public de l'habitat de Bondy, Bondy Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office public de l'habitat de Bondy, Bondy Habitat, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 38

Abstentions : 6 (5 Les Républicains – 1 UDI)

17 – 6 Actualisation du barème du quotient familial

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DECIDE** d'actualiser le barème de quotient familial de + 0,19% comme suit :

Barème de quotient familial actualisé		
Lettre du quotient familial	Min	Max
A	0	240.45
B	240.46	270.51
C	270.52	330.62
D	330.63	370.70
E	370.71	420.79
F	420.8	475.90
G	475.91	561.06
H	561.07	671.27
I	671.28	871.65
J	871.66	1302.46
K	Supérieur à 1302.46	

DIT que cette nouvelle grille de quotient prend effet au 1^{er} septembre 2017 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 35

Contre : 3 (Démocrates et Centristes)

Abstentions : 6 (5 Les Républicains – 1 UDI)

17 – 7 Actualisation des tarifs communaux

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, FIXE** les tarifs communaux comme suit :

TEMPS MERIDIEN - TARIFS					
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	240.45	5.01		0.56
B	240.46	270.51	5.01	7.51	0.83
C	270.52	330.62	7.51	10.02	1.11
D	330.63	370.70	10.02	12.52	1.39
E	370.71	420.79	12.52	15.53	1.73
F	420.80	475.90	15.53	20.04	2.23
G	475.91	561.06	20.04	28.05	3.12
H	561.07	671.27	28.05	38.07	4.23
I	671.28	871.65	38.07	50.09	5.57
J	871.66	1302.46	50.09	65.12	7.24
K	Supérieur à 1302.46		75.14		8.35
L	Hors Bondy		80.15		8.91

PAI avec panier repas fourni par famille : facturation de 50% du tarif.

ACCUEIL DU MATIN - TARIFS					
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif journalier occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	240.45	5.01		0.44
B	240.46	270.51	5.01	6.12	0.54
C	270.52	330.62	6.12	7.24	0.64
D	330.63	370.7	7.24	8.35	0.74
E	370.71	420.79	8.35	9.47	0.84
F	420.8	475.9	9.47	10.58	0.93
G	475.91	561.06	10.58	11.70	1.03
H	561.07	671.27	11.70	12.81	1.13
I	671.28	871.65	12.81	13.92	1.23
J	871.66	1302.46	13.92	15.04	1.33
K	Supérieur à 1302.46		16.15		1.43
L	Hors Bondy (+20 % par rapport à K)		19.38		1.71

ETUDE/GARDERIE OU ACCUEIL DU SOIR - TARIFS					
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif journalier occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	240.45	10.02		1.11
B	240.46	270.51	10.02	12.79	1.42
C	270.52	330.62	12.79	15.55	1.73
D	330.63	370.7	15.55	18.32	2.04
E	370.71	420.79	18.32	21.08	2.34
F	420.8	475.9	21.08	23.85	2.65
G	475.91	561.06	23.85	26.62	2.96
H	561.07	671.27	26.62	29.38	3.26
I	671.28	871.65	29.38	32.15	3.57
J	871.66	1302.46	32.15	34.92	3.88
K	Supérieur à 1302.46		37.68		4.19
L	Hors Bondy (+20 % par rapport à K)		45.22		5.02

ALSH DES VACANCES SCOLAIRES - TARIF A LA JOURNEE (le tarif étant calculé par forfait hebdomadaire de 2, 3, 4 ou 5 jours) -				
Grille de quotient			Tarif journalier min	Tarif journalier max
Lettre du quotient familial	Min	Max		
A	0	240.45	3.01	
B	240.46	270.51	3.01	4.15
C	270.52	330.62	4.15	4.89
D	330.63	370.7	4.89	5.70
E	370.71	420.79	5.70	6.44
F	420.8	475.9	6.44	7.11
G	475.91	561.06	7.11	8.22
H	561.07	671.27	8.22	9.52
I	671.28	871.65	9.52	11.52
J	871.66	1302.46	11.52	13.53
K	Supérieur à 1302.46		14.53	
Hors Bondy (+20 % par rapport à K)			17.43	

PAI avec panier repas fourni par famille : facturation de 50% du tarif.

ALSH DU MERCREDI A PARTIR DE 11H30 - TARIFS					
Grille de quotient rénovée			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif journalier occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	240.45	4.38		1.82
B	240.46	270.51	4.38	9.32	3.88
C	270.52	330.62	9.32	10.96	4.57
D	330.63	370.7	10.96	12.79	5.33
E	370.71	420.79	12.79	14.45	6.02
F	420.8	475.9	14.45	16.37	6.82
G	475.91	561.06	16.37	18.94	7.89
H	561.07	671.27	18.94	22.50	9.38
I	671.28	871.65	22.50	28.18	11.74
J	871.66	1302.46	28.18	39.72	16.55
K	Supérieur à 1302.46		47.61		19.84
L	Hors Bondy (+20 % par rapport à K)		57.13		23.80

PAI avec panier repas fourni par famille : facturation de 50% du tarif.

CLASSE DE DECOUVERTE TARIF A LA JOURNEE					
Grille de quotient				Tarif min	Tarif max
Lettre du quotient familial	Nombre de familles par tranche	Min	Max		
A	377	0	240.45	3.31	
B	403	240.46	270.51	3.31	7.04
C	364	270.52	330.62	7.04	8.29
D	378	330.63	370.7	8.29	9.67
E	402	370.71	420.79	9.67	10.92
F	382	420.8	475.9	10.92	12.38
G	380	475.91	561.06	12.38	14.32
H	377	561.07	671.27	14.32	17.02
I	399	671.28	871.65	17.02	21.32
J	303	871.66	1302.46	21.32	30.06
K	79	Supérieur à 1302.46		36.03	
Hors Bondy (+20 % par rapport à K)				43.23	

SEJOUR VACANCES A ROUSSINES TARIF A LA JOURNEE Enfance, Jeunesse, Centres socioculturels - TARIFS				
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max
Lettre du quotient familial	Min	Max		
A	0	240.45	3.87	
B	240.46	270.51	3.87	8.23
C	270.52	330.62	8.23	9.68
D	330.63	370.7	9.68	11.29
E	370.71	420.79	11.29	12.74
F	420.8	475.9	12.74	14.45
G	475.91	561.06	14.45	16.71
H	561.07	671.27	16.71	19.87
I	671.28	871.65	19.87	24.88
J	871.66	1302.46	24.88	35.07
K	Supérieur à 1302.46		42.03	
L	Hors Bondy		50.44	

SEJOURS PRESTATAIRES Enfance, Jeunesse, Centres socioculturels - TARIFS			
Grille de quotient			Participation des familles par rapport au prix prestataire
Lettre du quotient familial	Min	Max	
A	0	240.45	20.00%
B	240.46	270.51	22,50%
C	270.52	330.62	25.00%
D	330.63	370.7	27.50%
E	370.71	420.79	30.00%
F	420.8	475.9	35.00%
G	475.91	561.06	40.00%
H	561.07	671.27	45.00%
I	671.28	871.65	50.00%
J	871.66	1302.46	55.00%
K	Supérieur à 1302.46		65.00%
L	Hors Bondy		100.00%

AUTORISE Madame la Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 4 septembre 2017 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 35

Contre : 3 (Démocrates et Centristes)

Abstentions : 6 (5 Les Républicains – 1 UDI)

17 – 8 Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) du 7 décembre 2016

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, ADOPTE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées adopté le 7 décembre 2016 relatif au calcul du transfert des charges associées à l'élaboration ou à la modification du PLU intercommunal ; **PRECISE** que la dépense concernant le FCCT sera inscrite au budget principal de la ville au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65541 « Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 9 Approbation des conventions de financement du Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes des conventions n°16-323 et n°16-324 conclues entre la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Bondy ; **AUTORISE** la Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 10 Collaboration au projet du lycée Jean Renoir ' Comment mieux vivre ensemble ou quelle laïcité pour mieux vivre ensemble ' par l'organisation d'une rencontre entre des professionnels et des membres de l'association 'Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix ' et la prise en charge de leur frais d'accueil

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, SOUTIEN** le projet pédagogique « Comment mieux vivre ensemble ou quelle laïcité pour mieux vivre ensemble ? » ; **APPROUVE** la prise en charge des frais d'accueil de Madame Ibn Ziaten et d'un(e) collaborateur (trice) : hébergement, frais de restauration, transports locaux, à hauteur maximale de 700€ ; **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette prise en charge ; **PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 11 Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration et de sécurisation du Palais des Sports - Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** la Maire à solliciter dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, une subvention en investissement pour des travaux d'amélioration et de sécurisation d'un montant de 80.000 euros ; **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention pour le seul objet susmentionné dans la présente délibération ; **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à la charge de la commune ; **AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 12 Demande de subvention pour l'équipement des écoles de la Ville de Bondy en aires de jeux pour les enfants d'âge maternel, pour l'année 2017 - Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** la Maire à solliciter dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Daniel Goldberg une subvention en investissement d'un montant de 4 000 euros pour la réalisation d'une aire de jeux dans l'école Pierre Curie maternelle ; **AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Question orale déposée par le groupe « Bondy Autrement »

« Madame le Maire,

La commission handicap ne s'est réunie que 2 fois depuis mars 2014. Quand pensez-vous la réunir à nouveau ?

Pourquoi les voitures stationnées sur les trottoirs ne sont-elles pas verbalisées alors que la police municipale est très efficace pour les stationnements non payés ?

Que pensez-vous des pistes cyclables financées par de l'argent public qui servent de parking : autour de l'église, rue Carnot, rue Pasteur, avenue Barbusse ?

Quand pensez-vous mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments publics ?

Quand pensez-vous refaire les voiries détériorées ? Avez-vous prévu un planning ?

Que comptez-vous faire pour relancer la mise en accessibilité de la ville et la prise en compte des personnes en situation de handicap ?

Un budget est-il prévu pour 2017 et pour quelles actions ?

Nous vous remercions,

Salutations citoyennes »

Question orale déposée par M. Rafik ALOUT « U.D.I. »

*« Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,
J'attire votre attention sur le campement des Roms installé dans le secteur limitrophe à la Commune de Noisy-le-Sec au niveau de la Rue Baudin.
Depuis le début du mois de Janvier ce campement engendre des nuisances et des plaintes de nombreux riverains qui ne supportent plus les conséquences de cette installation sauvage.
C'est pourquoi je souhaite savoir si des procédures ont été engagées à l'encontre de ce campement ?
Je vous remercie ».*

Voeu présenté par la Majorité municipale concernant la décision de la Région sur le logement social

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, ADOPTE** le vœu suivant :

« La ville de Bondy compte plus de 3 200 demandeurs de logement. Pour une grande partie d'entre eux, se loger est une question d'urgence sociale et sanitaire. Les jeunes qui décohabitent ont besoin d'un toit et risquent de ne pas en trouver sur notre ville. Depuis plusieurs années, les élus de Bondy s'engagent fortement en faveur d'un logement social de qualité, qu'ils soient locatifs ou en accession à la propriété.

La présidente « les Républicains » de la Région Ile-de-France a décidé de réduire, en 2017, de près de la moitié le financement du logement social, passant de 70 à 40M d'euros.

Cette baisse, qu'elle justifie par le transfert de la compétence logement à la Métropole du Grand Paris, touchant mécaniquement les communes qui la constituent dès 2017, est totalement irresponsable puisque ladite compétence n'entre légalement en vigueur qu'en 2018. Cette décision s'est accompagnée d'une nouvelle délibération dite « anti-ghetto » visant à stopper les financements de logements sociaux pour les ménages les plus modestes (PLAI, dits logements « très sociaux ») dans les communes franciliennes qui ont déjà 30% de logements PLAI et PLUS ; un dispositif menaçant clairement l'ambition et le financement à la construction de logements de Bondy et son Office Public de l'Habitat.

La Région Ile-de-France avait aussi validé, dans la même délibération, une « simplification des normes » en supprimant toutes les normes régionales (environnementales, etc.) qui s'ajoutaient à celles prévues par la loi.

Pour Bondy, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) prévoit près de 300 logements par an. Cette décision a d'ailleurs été reprise dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) d'Est Ensemble. Au lieu de favoriser la construction, les villes qui veulent bâtir seront freinées dans leurs projets. Cette décision est grave et ne manquera pas de mettre en péril les potentielles subventions du Département de la Seine-Saint-Denis. Sans subvention, la Ville pourrait se trouver en difficulté pour atteindre son objectif.

Cette décision dogmatique ne fera donc qu'aggraver la pénurie de logements, alors que les besoins sont grands, et renforcera aussi les inégalités infrarégionales où des territoires de plus en plus aisés – Paris, les Yvelines, les Hauts-de-Seine -, s'opposent au reste d'une région qui compte aussi des territoires parmi les plus pauvres de France.

Pour rappel, l'Ile-de-France compte 272 quartiers prioritaires répartis sur 153 communes, où vivent 1,53 million d'habitants, soit 13 % de la population francilienne. Cette politique régionale contre le logement social va encore peser sur les conditions de vie de cette part non négligeable de la population.

L'urgence est la construction d'une région et d'une métropole solidaires, où l'ensemble des villes et territoires contribuent de manière équitable et équilibrée à la construction de logements en nombre suffisant et répondant à des besoins et une demande diversifiés.

Aussi, il faut d'abord contraindre les 256 villes qui ne respectent pas la loi à atteindre au moins 20 % de logement social en 2020 et 25 % en 2025 et favoriser une juste répartition entre toutes les communes du parc social et des différentes typologies de logements qui le composent.

C'est en ce sens que le Conseil Municipal de Bondy demande à Valérie PECRESSE, la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, de renoncer à baisser le financement régional du logement social, car cela ne fera que pénaliser les villes comme la nôtre qui comptent déjà de nombreux logements sociaux et ont donc rempli amplement leur part du contrat républicain, sans pour autant inciter les villes qui s'y refusent depuis des décennies à assurer la mixité dont les Franciliens ont tant besoin partout ».

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 39

Contre : 5 (Les Républicains)

Enfin, le Conseil Municipal a été informé des décisions de Madame la Maire comme suit :

- **N° 16-94** : Contrat de prestation artistique pour des « ateliers des musiques actuelles » de novembre 2016 à juin 2017 entre l'association Urbanation et la Ville de Bondy
- **N° 16-96** : Convention d'exposition de calligraphie « Des mots en transparence » d'Abdallah AKAR du mercredi 22 février au samedi 4 mars 2017 entre l'association Art E'crit et la Ville de Bondy
- **N° 16-97** : Vente aux enchères d'un lave-linge
- **N° 16-98** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-99** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-100** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-101** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-102** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-103** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-104** : Vente aux enchères d'un lave-linge
- **N° 16-105** : Vente aux enchères d'un lave-linge
- **N° 16-106** : Vente aux enchères d'un tour de potier
- **N° 16-107** : Vente aux enchères d'un massicot en ferraille Etablissement J. Voirin
- **N° 16-108** : Vente aux enchères d'un copieur Konica BIZHUB 222 noir et blanc
- **N° 16-109** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-110** : Vente aux enchères d'un sèche-linge
- **N° 16-111** : Vente aux enchères d'un lave-linge
- **N° 16-112** : Vente aux enchères d'une caisse enregistreuse
- **N° 17-02** : Convention de mise à disposition de salle municipale à « La Compagnie Terrain de Jeux » pour une activité régulière de théâtre
- **N° 17-03** : Convention de mise à disposition de locaux au centre de vacances de Roussines (36170) entre la Ville de Bondy et les Petits Ecoliers Chantants
- **N° 17-04** : Désignation de Maître Philippe TAITHE du Cabinet BENESTY TAITHE PANASSAC ASSOCIES afin de représenter la Ville

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 20 mn